

Compte rendu de l'atelier Service public Agenda 21 du Sud-Gironde

6 mars 2006-Lerm et Musset-20H30

➤ Participants :

M. DARGUENCE Michel, M. MORELLE Marc, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme CABANNES Françoise, Mme CABANNES Colette, Mme CHATENET Béatrice, M. FAUX Frédéric, M. COUSTOLLE Jean Jacques, Mme DURANTAU Viviane, M. PERINGUEY Jean, Mme BOUX Isaline.

➤ Excusés :

Melle BROUAT Juliette, M. DUVIGNEAU Didier.

En introduction à la séance de travail, des présentations d'expériences d'Agenda 21 sont discutées.

Un rappel du calendrier est présenté :

PHASE d'ETUDE : 2006

Définir les orientations, les enjeux de développement durable qui vont structurer l'Agenda 21 :

1^{er} semestre 2006 : Travaux des ateliers issus du Forum (3 séances pour 4 thématiques)+ complément avec les travaux réalisés lors de la Charte ⇒ permettra de structurer les enjeux et les finalités, de définir les orientations et les pistes d'actions du premier projet d'agenda 21.

2^{ème} semestre : Elaboration du premier projet de programme d'actions :

- Validation des travaux en comité de pilotage,

Forum de mise en commun des travaux de tous les ateliers et présentation du premier projet.

Les axes de travail proposés pour cet atelier se structurent autour de 3 enjeux :

1. Améliorer et pallier les déficiences de l'offre,
2. Informer et former les acteurs du service public,
3. Susciter l'innovation et l'expérimentation.

Des points plus précis ont été approfondis lors de cette réunion notamment sur le premier axe : améliorer et pallier les déficiences de l'offre.

⌘ Inscrire le Pays dans la société de l'information et favoriser l'accès et l'accompagnement à l'usage des nouvelles technologies :

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue désormais un enjeu pour l'attractivité économique et résidentielle d'un territoire.

Deux constats sont posés :

- la nécessité d'accompagner et de former dans les lieux de point d'accès,
- l'accompagnement sous forme de service à domicile pour résoudre les difficultés rencontrées par les usagers.

Des expériences telles que les points Cyb sont évoqués qui permettent d'accompagner différents publics dans l'utilisation des outils informatiques. L'importance de l'animation est essentielle pour faire vivre ces outils mis à disposition et les rendre performants.

Les liens intergénérationnels pourraient être valorisés au sein des accueils dédiés à l'informatique. Des lieux pourraient être améliorés pour les accès à Internet comme les bibliothèques.

L'équipement des structures scolaires est également une priorité : des partenariats école mairie ont permis de financer des ordinateurs.

Les objectifs recherchés seraient de former et de sensibiliser la société civile à l'utilisation des nouvelles technologies et valoriser les bibliothèques ou autres points d'accès déjà existants.

Un exemple d'actions sur le Pays du Val d'Adour est présenté : des centres de ressources multimédias sont éclatés sur 3 communes et adossés à une bibliothèque ou un collège. Ils sont équipés de toutes les technologies multimédia : télévision, caméra, une dizaine d'ordinateurs en réseau, et permettent aussi bien l'organisation de vidéoconférences, le développement de sites internet, des formations en laboratoire de langue ou l'accès individualisé à Internet. Le centre peut proposer ainsi des formations à l'informatique aux jeunes et aux adultes, notamment aux professionnels et aux associations, accueille les écoles et reste ouvert le soir et le samedi pour les habitants qui le désirent. En complément, le centre est mis à disposition d'organismes qui peuvent réaliser des formations dans le cadre de conventions annuelles (CCI, CNED...). D'autres partenariats peuvent être réalisés avec l'ANPE ou l'ASSEDIC pour que le centre accueille une antenne ou une permanence sur le thème de l'emploi.

Valoriser les équipements existants ou créer de nouveaux points d'accès nécessite de créer une dynamique autour de l'équipement afin de le faire connaître et de le promouvoir auprès des publics.

⌘ Améliorer l'offre de services tournée vers les jeunes

Le souhait d'améliorer l'offre de services vers ce public spécifique vient du constat suivant : trop souvent les lycéens, les jeunes 16-18 ans, parce qu'ils constituent un public « mouvant », difficilement cerné et difficile à impliquer, sont exclus des projets. Il n'en demeure pas moins que leurs attentes doivent être soutenues tant elles représentent des enjeux à titre individuel (épanouissement), qu'à titre social (renforcement des liens avec le territoire).

Le passage au collège correspond généralement à une fracture importante dans le mode d'accueil des pré-adolescents. Le désir d'une certaine autonomie marque le rejet de la structure Centre de Loisirs traditionnelle (les cadres et les différents impératifs ne sont plus du tout du goût de ces jeunes). D'autre part, l'attente de ces jeunes dans la réalisation de projets d'envergure : création d'un local jeunes, nécessite une implication de leur part dans ces projets et un suivi dans la construction de ceux-ci. Cela peut être l'objet d'accompagnement par un animateur jeunes. Une expérience concluante a été menée sur le canton de Villeneuve de Marsan, dans le cadre d'un local jeune, animé et encadré par un professionnel ayant fédéré les jeunes du territoire autour de projets constructifs et leur permettant d'avoir des lieux d'échanges.

⌘ Favoriser l'accès aux soins de manière équitable

L'accès aux soins, qui avait été abordé lors de la précédente réunion, a pour objectifs opérationnels :

- la promotion du territoire pour accueillir et maintenir les professionnels de santé,
- le regroupement de ces professionnels afin de mutualiser les moyens et de coordonner l'exercice entre les professions médicales.

Des compléments sont apportés concernant l'éloignement et l'accès aux soins hospitaliers. Des difficultés sont rencontrées par les habitants liées à l'éloignement des centres hospitaliers, la durée pour s'y rendre et le temps de réactivité des services d'urgences. Un service pédiatrique fait défaut sur les territoires à proximité notamment à Langon. Dans le cadre des créations de maison médicale, il s'agirait de penser à intégrer, à défaut d'avoir des services hospitaliers de proximité, des permanences de professionnels de santé spécialisés (pédiatre...).

⌘ Protéger et intégrer les plus fragiles : les handicapés et les personnes à mobilité réduite

Des attentes sont soulevées principalement concernant l'accessibilité des lieux publics. Une loi a pris en compte ces obligations dans la création d'équipements mais aujourd'hui, sur le terrain, beaucoup de choses restent encore à faire. Ce qui est déploré est que rien n'est fait à cause du coût trop élevé des modifications.

Pour les constructions neuves, les contraintes sont intégrées mais la difficulté réside dans les rénovations des bâtiments existants.

La ville de Bazas, à titre d'exemple, est impraticable pour les personnes en fauteuil roulant.

La question de l'accession à l'emploi pour les personnes handicapées est également abordée. Il serait intéressant de connaître aujourd'hui la situation sur le territoire et de faire un état des lieux spécifique à ce public (nombre de personnes handicapées, celles ayant accès à un emploi ou en recherche d'emploi...). La maison départementale des handicapés peut fournir des éléments pour constituer un état des lieux sur le territoire.

Enfin, le transport spécifique à ce public est à intégrer dans une politique de transports plus générale.

Concernant l'axe 2 : informer et sensibiliser les acteurs du service public et l'axe 3 : susciter l'innovation et l'expérimentation, ces points seront développés lors de la prochaine réunion.

Un aspect est cependant débattu concernant l'objectif d'intégrer les impératifs écologiques dans la gestion des acteurs publics ; c'est celui de l'usage des huiles végétales comme carburant sur les véhicules publics. L'exemple de Villeneuve sur Lot est cité qui fait fonctionner ses véhicules à l'HVB (huile végétale brute) sans autorisation. Actuellement, la législation ne permet pas cet usage mais le débat pose la question de l'évolution des pratiques en incitant les modifications législatives.

L'usage de ce carburant vert permettrait également de fournir de nouveaux débouchés pour l'agriculture et serait adapté aux pratiques du milieu rural où les déplacements sont inévitables si l'on veut rompre l'isolement et où la voiture est souvent la seule alternative possible par opposition aux déplacements urbains multiples et variés (tramway, train, vélo, piéton...).

⇒ Propositions de pistes de travail et réflexions émergentes :

- Créer des centres de ressources multimédias : lieu d'accès et de formation à l'utilisation d'internet pour les professionnels, les collectivités et les associations sous forme de centre de ressources multimédia sur le territoire. Ces centres assureraient la mise à disposition et l'accompagnement des ressources multimédia auprès des utilisateurs et organiseraient des formations ciblées en fonction des différents publics touchés. Dans un souci d'optimisation des moyens, les centres de ressources multimédias pourront être adossés à des écoles ou des bibliothèques, le grand public et les utilisateurs spécifiques y ayant accès à des horaires différenciés.
- Favoriser l'émergence d'actions vers les jeunes : par un besoin d'accompagnement par des animateurs jeunes formés qui inciteraient ces derniers à construire des projets locaux et à pratiquer des activités adaptées et encadrées.
- Constituer des maisons de la santé : pour répondre aux attentes des habitants en améliorant l'accès aux équipements et services. Il s'agit de maintenir une offre suffisante et de qualité en matière de santé, condition à l'accueil de nouvelles populations et au maintien de la population existante.
- Intégrer les personnes handicapées sur le territoire : en s'engageant à développer une démarche globale et cohérente afin de favoriser l'accès aux espaces publics pour les personnes handicapées. Il s'agit notamment de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à tous les services et de pouvoir se déplacer en toute sécurité.